



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagnes de dépistage et de vaccination

Question au Gouvernement n° 4202

Texte de la question

CAMPAGNES DE DÉPISTAGE ET DE VACCINATION

M. le président. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, le Premier ministre a consulté les chefs de groupes de l'Assemblée sur la question de l'extension du pass sanitaire et d'une éventuelle obligation vaccinale pour les soignants. Comme à son habitude, notre présidente Valérie Rabault a répondu point par point, avec précision et propositions. La réponse implique méthode, concertation – notamment avec les partenaires sociaux –, évaluation des incidences et un calendrier précis, ce dont nous ne disposons pas pour le moment.

Avant de contraindre les soignants et d'envisager des mesures de sanction en cas de manquement, pourquoi ne pas leur proposer un test sérologique dans les plus brefs délais pour les dépister et faire de la pédagogie ? Si le test est négatif à la covid-19, une vaccination pourrait alors être proposée. L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a fait ce midi des recommandations transpartisanes pour anticiper et maîtriser une nouvelle vague du variant delta.

Pour un suivi efficace du virus, il faudrait maintenir une politique ambitieuse de séquençage, promouvoir un réseau de surveillance dans les pays en développement, qui n'ont pas ces capacités et dans lesquels le virus circule toujours.

Je me concentrerai simplement sur la politique de prévention et de dépistage. Il faut d'abord assurer le déploiement d'une campagne de communication claire et pédagogique à destination du grand public, pour informer de l'utilité des campagnes de dépistage, que ce soit en milieu professionnel, universitaire ou scolaire. C'est d'ailleurs ce que nous demandons depuis maintenant plusieurs semaines : que prévoyez-vous à ce sujet ?

Enfin, il faut anticiper la stratégie de déploiement des autotests en prévision de la rentrée scolaire prochaine ; c'est maintenant qu'il faut agir, suffisamment en avance pour que les industriels puissent honorer les commandes et que tous les établissements scolaires soient en mesure de proposer les tests aux élèves. Avez-vous travaillé à ce sujet avec le ministre de l'éducation nationale ? Les commandes sont-elles déjà passées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Maxime Minot. Et de la prétention !

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé.* S'agissant de la vaccination des soignants, les

dernières données dont je dispose montrent que le taux de primo-injection chez les soignants en EHPAD est passé en un mois de 52 % à 60 % ; c'est donc mieux. Il y a un progrès, mais ce n'est pas suffisant pour assurer la protection des résidents.

Quatre vaccins sont déjà obligatoires si vous voulez travailler à l'hôpital ou dans un EHPAD : contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B. Si la vaccination obligatoire était décidée à l'issue de la concertation menée par le Premier ministre, ce ne serait donc pas une nouveauté en matière de mécanismes de couverture vaccinale.

Vous parlez des tests sérologiques. Sachez qu'un soignant en EHPAD peut, s'il le souhaite, avoir un test sérologique avant la vaccination, comme n'importe quel Français ; c'est disponible dans tous les centres. Mais si le test est positif, cela n'ôte pas la nécessité de réaliser une injection de vaccin. Si la sérologie est positive, une dose suffit ; si elle est négative, deux doses sont nécessaires.

M. Fabien Di Filippo. Non, deux doses sont nécessaires.

M. Olivier Véran, ministre . Nous en restons donc au même mécanisme de vaccination.

Je recevrai demain les conférences hospitalières d'EHPAD et les ordres professionnels dans le champ de la santé, pour participer à la concertation menée par le Premier ministre. Celui-ci recevra les groupes parlementaires et politiques jeudi, pour avancer sur le sujet de la vaccination obligatoire des soignants.

Vous posez la question du dépistage massif : nous avons le taux de dépistage qui reste le plus élevé d'Europe, avec plus de deux millions de tests réalisés par semaine. Nous testons dans plus de 12 000 points, ainsi que dans les pharmacies, chez les médecins, chez les kinés ; le dépistage massif continue.

Enfin, vous m'interrogez sur le déploiement des autotests : plusieurs millions d'autotests sont rendus disponibles pour les collectivités, les universités et les établissements scolaires. Évidemment, il est question d'un plan de préparation de la rentrée scolaire et universitaire, pour poursuivre nos efforts, afin d'enrayer pour de bon cette épidémie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. Maxime Minot. Quatre applaudissements, ce n'est pas si mal !

M. le président. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Même si la vaccination est obligatoire, vous ne pourrez pas avoir un profil autoritaire. Il faut donc développer la concertation, notamment avec l'ensemble des partenaires sociaux des établissements.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4202

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 juillet 2021](#)